

Résidence Thumesnil
FJT



Livret d'accueil





Bienvenue

à la Résidence Thumesnil

Foyer Jeunes Travailleurs

Un livret d'accueil utile pour faciliter votre intégration dans ce nouveau lieu.

- Données internes utiles (adresse, téléphone, horaires, ...)
- L'équipe du Foyer de Jeunes Travailleurs au service des résidents
- L'hébergement
- Les conditions d'entrée et de sortie
- Les conditions tarifaires
- Les services et prestations
- Les actions socio-éducatives
- La participation des résidents
- Le plan d'accès au Foyer
- Quelques numéros utiles : services administratifs environnants, ...

2



Sont aussi à votre disposition sur le site et en affiche au sein de la résidence : le règlement RGPD, la charte de bientraitance, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés et la charte de l'UNHAJ.

Sommaire

Une histoire, un projet	4
Hébergement	6
Conditions d'entrée	7
Gestion du compte en ligne	10
La participation des résidents	11
Services et prestations	12
Pôle animation	14
Pôle éducatif	15
Pôle Logement	16
Conditions de départ	17
Infos pratiques	18



La MAJT

Une histoire, un projet

Association loi 1901 à but non lucratif fondée en 1957 par des militants associatifs, issus de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Si elle avait à l'origine pour objet de répondre aux besoins d'hébergement et attentes des jeunes déplacés par le travail, les études, la formation, elle accueille à ce jour des publics diversifiés dont une part de plus en plus importante en grande difficulté d'inclusion sociale. Elle est pour ces derniers pleinement engagée, considérant leur accueil et leur hébergement comme indispensable à tout insertion.

Les missions de l'association ont évolué en termes d'accompagnement, d'animation, dans une perspective de prise d'autonomie par l'obtention d'un logement et de ressources stables.

4



Des missions adaptées


Les réponses apportées par l'Association MAJT sont multiples et ne cessent d'évoluer, des réponses en termes :

- d'**accueil** et d'**orientation** de la demande habitat
- d'**hébergement** par la mise à disposition de studios et **chambres meublées**
- d'**accompagnement social** par une équipe de professionnels
- de gestion locative adaptée
- d'**insertion dans l'ensemble des domaines de la vie sociale** par :
 - des actions dans les domaines de l'emploi, de l'exercice de la citoyenneté, de l'accès aux droits à la culture, la santé, la formation, la mobilité, le sport et les loisirs
 - l'accès et la maîtrise des outils numériques
 - le développement de partenariats avec les acteurs privilégiés des domaines concernés : Missions locales, Pôle Emploi, ...
- l'**accès au logement de droit commun** par l'établissement de partenariats et de conventions avec les organismes HLM, par l'animation d'atelier logement en interne
- d'**accès à l'autonomie** pour permettre à chacun de s'installer, d'investir son environnement grâce à l'appui du service KIALA favorisant l'accès et le maintien au logement autonome.

L'ensemble des actions s'appuie sur des partenariats multiples.



Un lieu de construction de la société dans sa diversité sociale et culturelle



Un lieu proposant une démarche globale pour apprendre comment vivre avec les autres et habiter la ville




**Pour les jeunes accueillis,
l'Association MAJT se veut être**



Un lieu de brassage entre jeunes de générations et d'origines diverses



Un lieu d'accueil, de présence et d'écoute



Nos hébergements

Foyer Jeunes Travailleurs

Un type d'hébergement

Des chambres individuelles de 13 m²

Elles sont meublées : literie, rangement, bureau, réfrigérateur et équipée d'une douche et d'un lavabo. Draps, couette, oreiller sont mis à disposition.

Elles sont équipées d'une prise télévision.

L'utilisation d'appareils électriques est restreinte (se reporter au règlement intérieur).

La cuisine est interdite dans les chambres, un espace est mis à disposition au rez-de-chaussée de l'établissement.

Les sanitaires sont installés à chaque entrée de palier (bloc de 4 sanitaires) et réservés aux résidents de chaque palier.



**Le Foyer situé au
17 rue Thumesnil
à Lille regroupe
148 places
d'hébergement
réparties sur 4
niveaux sur 3
paliers par étage**

Informations pratiques

Un accès sécurisé par badge

La MAJT a installé un dispositif de contrôle d'accès. Chaque résident dispose d'un badge lui permettant d'accéder au foyer, à sa chambre, au bloc sanitaire de son palier et à la cuisine/salle à manger du rez-de-chaussée.

Le badge est strictement personnel et ne doit jamais être confié à une tierce personne. Pour votre sécurité et celle de l'ensemble des résidents.

Le nettoyage des chambres et le tri de vos déchets vous incombent.

Un kit nettoyage est mis à disposition dans chaque chambre. Celui-ci comprend : seau, balai, ramasse poussière, serpillière.

Vous pouvez consulter notre politique RGPD (traitement des données personnelles) à l'accueil de la résidence. Elle est également consultable sur notre site internet : majt-lille.org

L'accueil affiche également notre charte éthique, ainsi que la programmation mensuelle des activités et animations.

**En cas de perte
de votre badge
et/ou clefs, le
remplacement
vous sera facturé.**



Conditions d'entrée

Pièces à fournir

A votre arrivée, vous devez fournir les pièces suivantes pour finaliser votre admission :

- Copie de **pièce d'identité**
- **Carte vitale** ou attestation de droits
- **1 RIB**
- **Avis d'imposition** des 2 années précédentes
- Copie de tous **documents relatifs à votre situation professionnelle** : contrat de travail, de formation, de stage, attestation de situation de France Travail, 3 dernières fiches de paie
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** ou d'assurance habitation

Pour les étudiants :

- Certificat de scolarité, attestation de bourse

Pour compléter votre dossier, une photo d'identité sera réalisée par nos services. A défaut, l'accueil pourra en prendre une.

Ces documents sont indispensables pour l'établissement des dossiers APL et Locapass (aide à la caution).

Il est conseillé d'instruire une demande de garantie logement VISALE (sur le site action logement).

[Voir garantie VISALE pour les bailleurs](#)



7



Vous devrez également vous acquitter du paiement :

- **Du dépôt de garantie**
- **Des frais de cotisation : 3€/an**

Déroulement à votre arrivée

Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, **vous aurez à signer lors de votre arrivée un contrat de séjour** stipulant les conditions d'occupation, le montant de la redevance et du dépôt de garantie, les engagements respectifs des différentes parties, les conditions de résiliation. Vous devrez également **signer le règlement de fonctionnement de l'établissement**.

Un état des lieux du logement sera réalisé à votre arrivée.



Les arrivées et départs s'effectuent par le service Accueil/hébergement :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00





Une gestion facilitée



J'active mon compte résident sur www.majt-lille.org

1 - Je consulte en un clic l'ensemble de mes pièces administratives en ligne (carte d'identité, passeport, fiches de paie, attestations, ...) grâce à l'espace «mes documents sécurisés». C'est idéal quand je mène des démarches : tout est au même endroit et je peux les transmettre facilement aux opérateurs qui le demandent (Caf, France Travail, mon employeur, ...).

Pour enregistrer mes documents, je peux les scanner ou les photographier à l'accueil ou au Pôle Éducatif

2 - Je gère facilement le règlement de mes quittances (via ma Carte Bleue) et le suivi de mes aides. J'ai accès à toutes mes factures.

3 - J'ai accès à une messagerie et suis informé de la vie de la résidence : des actions collectives (programme mensuel, zooms des actions à la semaine) et des moments clés de la vie de la résidence (visite des logements, interventions techniques, changement des draps, etc.).

4 - Je réalise mes demandes d'intervention de travaux et suis leur évolution.

5 - C'est un accès gratuit et sécurisé.

Pour tout problème rencontré ou mécontentement au cours de votre séjour, vous disposez d'une boîte à réclamation auprès de l'accueil. Nous nous engageons à y répondre. Vous pouvez également solliciter un rendez-vous auprès de la direction. Pour ce faire, veuillez vous rapprocher des agents d'accueils. Nous nous engageons à vous répondre dans un délai raisonnable.

La participation des résidents

Vous pouvez en tant que résident vous impliquer dans la vie du FJT, en participant aux activités proposées mais aussi en vous engageant dans le Conseil de Vie Sociale (CVS).

Le Conseil de Vie Sociale est un organe consultatif qui fait le lien entre les usagers du FJT, la direction, le personnel et le Conseil d'Administration de l'association.

Les résidents peuvent donner leur avis sur les services, programmes et règlement intérieur, proposer des améliorations, des aménagements, des projets d'action, ...

Le Conseil de Vie Sociale peut être composé :

- De représentants des résidents
- D'un représentant de la direction
- D'un représentant du personnel
- D'un représentant du Conseil d'Administration de l'association

Des résidents peuvent être élus pour participer au conseil d'administration de l'association. Les statuts prévoient deux membres élus.



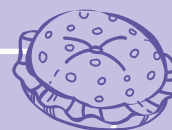
Services & Prestations

Sécurité



Pour votre confort et votre sécurité, **la présence de personnel est assurée 7j/7 et 24h/24 toute l'année par les veilleurs.** Les bâtiments sont sous surveillance vidéo.

Distributeurs



Ils sont mis en place au niveau de l'Espace détente et les tarifs sont indiqués sur les distributeurs.

Courrier



Le courrier arrive à l'accueil et est conservé à l'abri. Une liste quotidienne des courriers reçus est éditée chaque jour de la semaine. Les colis restent à votre disposition à l'accueil.

Cuisine / salle à manger



Une cuisine collective est **ouverte 24h/24** au rez-de-chaussée. Elle est équipée de fours, fours à micro-ondes, plaques de cuisson à induction et d'un plan de travail. Des éviers sont également à disposition pour la vaisselle. Une salle à manger permet de prendre ses repas sur place et d'occuper un espace télévision.

Gestion des déchets



Trois locaux de poubelles sont situés à l'entrée de vos bâtiments respectifs (côté parking et côté accueil). **Le tri sélectif doit être fait, et les poubelles doivent être systématiquement descendues et jetées dans l'espace approprié.** Il ne faut en aucun cas les déposer dans les couloirs ou les lieux permettant l'évacuation des bâtiments.

Espaces cafétaria / jeux / TV



Elle est proche de la cuisine, elle permet de prendre ses repas sur place mais également de se détendre autour de différents espaces (lecture, télévision, table de ping-pong, babyfoot, console de jeux) et d'occuper un espace télévision et lecture. **Ouvert 24h/24**

Il vous permet de vous détendre et de regarder toutes les chaînes câblées.



Téléphone et photocopies

Le téléphone est à disposition à l'accueil pour toute communication d'ordre professionnel ou administratif. Des photocopies de documents administratifs peuvent également être faites.



Multimédia

4 ordinateurs sont à votre disposition avec une connexion internet gratuite. La salle informatique est ouverte de 8h00 à 22h00 du lundi au vendredi, samedi de 8h00 à 14h00. Vous pouvez réserver des créneaux horaires d'utilisation sur le cahier mis à disposition à l'entrée de la salle.



Literie

Le changement des draps s'effectue tous les 3 semaines. Il est signalé par voie d'affichage. Pensez à informer à l'accueil de votre absence la veille. Les modalités sont à disposition à l'accueil.



Nettoyage des parties communes et des sanitaires

Il est réalisé quotidiennement par les équipes de la MAJT, merci de respecter leur travail pour le confort de tous. Tous problèmes de nuisances liés à la sécurité ou à l'hygiène doivent être signalés à l'accueil.



Dépannages

Un problème d'électricité, une fuite d'eau... **Signalez ce problème rapidement à l'accueil ou via votre espace en ligne.** Votre demande sera enregistrée sur un registre de maintenance et traitée dans les meilleurs délais.



Accès internet

Un accès internet est possible moyennant une prise d'abonnement auprès de la Société WIFIRST. Divers tarifs sont proposés en fonction des durées choisies. Aucune ouverture d'internet chez un fournisseur ne peut être faite.

Rendez-vous sur la page d'accueil WIFIRST pour en découvrir les modalités.



Accueil d'invités (majeurs)

Vous pouvez accueillir **en journée de 9h à 22h** conformément aux règles fixées dans le règlement de fonctionnement.

Il est également possible d'accueillir un invité pour dormir. La demande doit être déposée au minimum 48 heures avant auprès de l'accueil. Tarifs à l'accueil.

Laverie

Un espace vous propose lave-linge et sèche-linge. Les doses de lessive et assouplissant sont à votre disposition dans le distributeur.

Tarifs affichés dans l'espace.



Parking

Un parking deux roues est à disposition des résidents, dans l'enceinte du FJT.

Pôle Animation

Un choix d'activités

Communication multimédia

Mise à disposition d'un centre documentaire dans les domaines de l'emploi, la santé, la citoyenneté, la culture.



Sport

Par l'orientation vers les structures et clubs locaux, l'organisation de manifestations, la participation à des événements locaux. Temps spécifiques en interne : Yoga, Crossfit, Boxe danse, ...



Insertion professionnelle

Par la gestion d'une boutique emploi, l'aide quotidienne à la définition de projets, la rédaction de CV, la simulation d'entretiens. Développement d'un réseau partenarial autour de l'emploi : Missions locales, Centres de formation, ...



Nos objectifs

La participation du Pôle Animation dans l'ambition portée par la MAJT ATRIHOME est caractérisée par le développement d'actions diversifiées, centrées sur six objectifs essentiels et un septième, qualifié de « fil rouge », conjugué sur l'ensemble des actions et au cœur de chaque objectif.

Permettre la rencontre et l'échange entre jeunes et optimiser la création de liens sociaux et de développer des solidarités.

Développer des capacités d'autonomie dans la gestion du quotidien.

Prévenir les phénomènes d'exclusion.

Faciliter l'insertion dans l'environnement du FJT

Engager des politiques de prévention sur les axes santé.

Valoriser les potentiels et la prise de confiance en soi, amener une volonté de tolérance, d'ouverture d'esprit.

Répondre aux besoins d'insertion en matière d'emploi, de logement, de culture, de santé, de sport.

Citoyenneté

Présentation de la ville de la métropole, de leurs instances, animation des instances représentatives des résidents (CVS et comités de résidents)..



Retrouvez tout le planning ici



Santé

Par la mise à jour des droits, la présentation et l'orientation vers les dispositifs de santé locaux, la mise en place de permanences spécialisées liées aux difficultés psychologiques, aux addictions, à la prévention du SIDA et des MST, la participation aux campagnes de prévention nationales.

Vie collective

Par des actions collectives dans le FJT, repas, ateliers cuisine, fêtes, ciné-club, ...



Culture et loisirs

Point d'informations et organisation d'événements collectifs : cinéma, sorties culturelles, expositions, théâtre, concert, ...

Pôle Éducatif

L'ambition portée par le projet associatif de la MAJT et mise en œuvre par ses différents services est de faire du passage des jeunes au sein de nos structures des temps de construction de leur projet de vie, d'acquisition de capacités d'autonomie pour aborder l'étape de l'accès au logement dans un environnement maîtrisé.

Le Pôle Educatif prend une part importante de cette ambition par :

- La mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé, de qualité, respectueux, bienveillant et empreint d'humanisme
- Le développement d'actions dans des domaines diversifiés pour optimiser les accès ou les droits à l'emploi, la formation, la santé, le logement ; pour apprendre à gérer un budget, comprendre, maîtriser et mettre en pratique ses droits de citoyen
- L'appréhension du vivre ensemble au sein d'un établissement dans le respect des différences

La nature des accompagnements

La synthèse de l'ensemble des accompagnements permet d'identifier des thèmes majeurs, reflets des difficultés rencontrées par les publics mais aussi de leurs attentes exprimées au cours des entretiens, des activités, des enquêtes ou via des partenaires :



**Le pôle éducatif propose :
écoute, aide et soutien selon les
besoins et difficultés repérés ou
exprimés**

Pôle Logement

L'accès au logement autonome est une des priorités majeures posées par la MAJT. La volonté est de donner à chaque résident les capacités d'accéder à un logement, de s'y maintenir. A cet effet un Pôle Logement a été développé depuis plusieurs années, travaillant de concert avec l'ensemble des services de l'association pour donner corps à cette priorité.

Ce Pôle Logement se distingue en deux services distincts :

- Un service logement interne, porté par un travailleur social.
- Un service Logement externe, dénommé KIALA, représenté par deux travailleurs sociaux.

En service interne

Le pôle logement :

- est à votre disposition dès votre arrivée pour engager toutes les démarches nécessaires autour de votre projet de logement : définition du projet, montage des dossiers, prospection immobilière, conseils, mobilisation des aides Locapass et FSL.
- accompagne la demande de logement des résidents durant leur séjour, individuellement mais aussi collectivement par le biais d'ateliers en lien avec des partenaires spécialisés.
- soutient votre dossier auprès de la commission auprès des bailleurs sociaux et accompagne dans la préparation de la visite de votre logement

16

En service externe

Kiala est un service d'accompagnement dédié aux jeunes adultes de 18 à 30 ans accédant à leur premier logement de droit commun. Une transition douce pour appréhender son indépendance avec sérénité. Il facilite l'accès aux différentes clés nécessaires pour bien vivre son autonomie.

Les objectifs sont :

- Accompagner l'accès dans le logement et créer les conditions favorables à un investissement optimal.
- Appréhender la gestion du logement, du budget et des charges.
- Savoir gérer la situation administrative.
- Découvrir et maîtriser son environnement proche et les équipements à disposition.
- Permettre le maintien dans le logement en prévenant l'impayé de loyers et de charges.

Les modalités d'accompagnement :

L'accompagnement repose sur une base volontaire et contractualisée.

Les travailleurs sociaux assurent leurs accompagnements :

- au domicile des publics
 - lors de permanence sur les FJT de l'association
- En lien avec tous partenaires utiles pour renforcer les actes d'accès et de maintien dans le logement.

Leurs interventions s'appuient également sur :

- Les FJT comme lieux ressources pour les publics accompagnés, permettant des temps d'accueil et d'écoute sur une amplitude horaire large, la participation à des temps d'information, de formation, de loisirs.

Conditions de départ

Le jour du départ

Il vous est demandé le jour du départ :

- De nettoyer votre logement en vue de la visite d'état des lieux; aucun effet personnel ne doit rester dans le logement
- De rapporter les draps
- De débrancher et de nettoyer le réfrigérateur
- De restituer votre badge
- De communiquer toute nouvelle adresse pour la restitution du dépôt de garantie

Il vous est conseillé de procéder aux changements de votre adresse auprès de la poste ou via les services numériques (France connect). **Aucun colis, ne sera conservé après le départ.**

Préavis

Le dépôt d'un **préavis de départ est obligatoire**, il fixe la date de fin de facturation du logement. Le dépôt de préavis au FJT est **fixé à 8 jours minimum**.

Lors du dépôt de votre préavis, une date sera fixée pour l'état des lieux de sortie et le règlement du solde de votre compte.

Le dépôt de garantie

Le dépôt de garantie sera restitué dans son intégralité, dans un délai de 15 jours après remise des clés, si l'état des lieux sortant est conforme (à celui de l'état des lieux d'entrée) sous réserves de toutes sommes restantes dues envers la MAJT.

Tout nettoyage non effectué ou non satisfaisant, toute dégradation ou débarras du logement seront facturés. Tout effet personnel laissé dans le logement ne sera pas conservé.

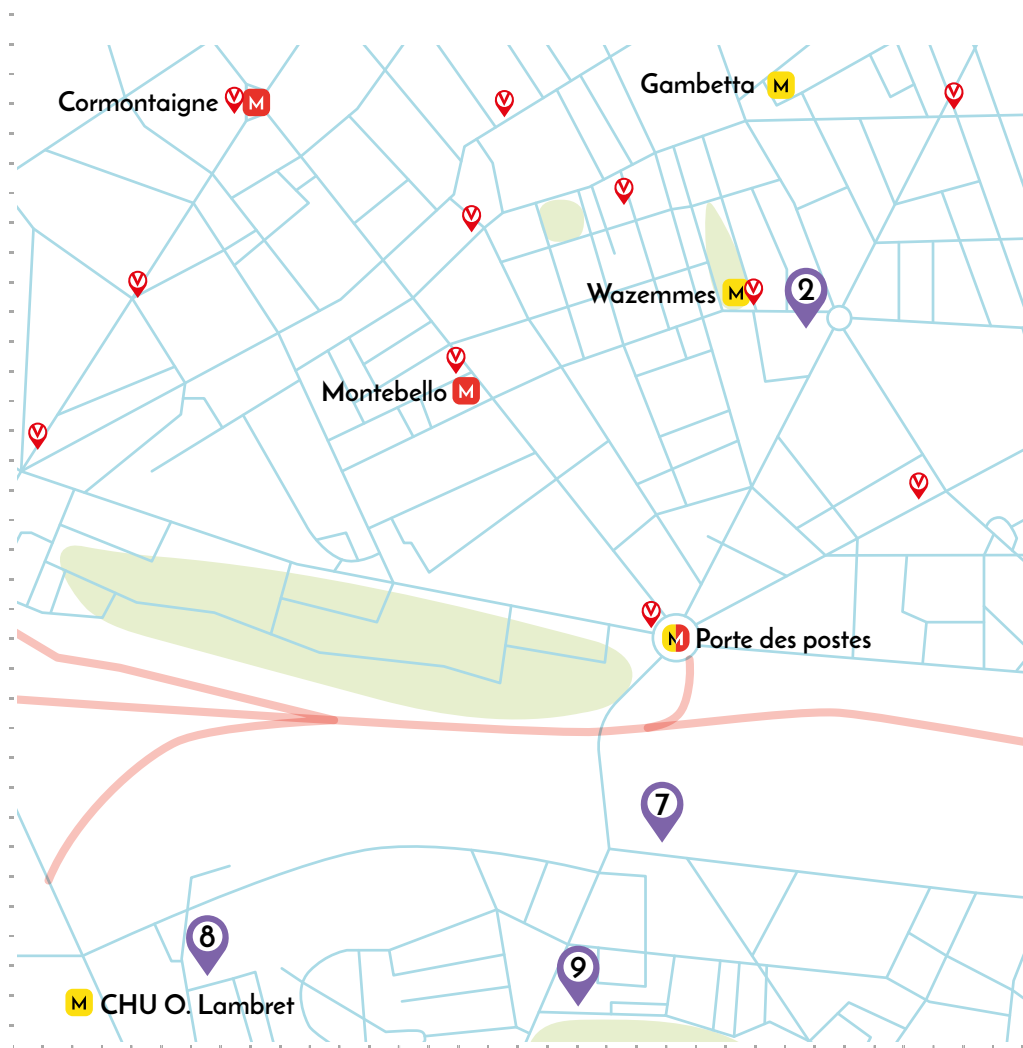


Les arrivées et départs s'effectuent aux horaires d'ouverture du service Accueil/hébergement :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00



- 1 **CAF du Nord**
82 rue Brûle-Maison
0 810 25 59 80
- 2 **CPAM Lille-Douai**
2 rue d'Iéna - 0 811 70 36 46
- 3 **La Poste Lille Moulins**
17 rue de Fontenoy
03 20 29 52 52
- 4 **Maison Médicale**
167 rue d'Arras - 03 20 86 06 50
- 5 **Mairie de Quartier Moulins**
215 rue d'Arras
03 28 55 09 35/03 28 55 09 20
- 6 **Centre des Finances**
55 rue Jean Jaurès
- 7 **Hôtel de Police**
19 rue des Marquillies
03 62 59 80 00
- 8 **Pôle Emploi**
1 Rue Jean Walter
- 9 **Mairie de Quartier Lille Sud**
83 Rue du Faubourg des Postes
03 28 54 02 30



Autres adresses utiles

Mairie de Lille

Place Augustin Laurent - 03 20 49 50 00

Préfecture du Nord

12 rue Jean Sans Peur, Lille - 03 20 30 59 59

Ilévia

276 avenue de la Marne
59700 Marcq-en-Baroeul
03 20 40 40 40

Aéroport Lille-Lesquin

Route de l'Aéroport, 59810 Lesquin
0 891 67 32 10/03 20 49 67 49

Médiathèque de Lille Sud

11 Rue de l'Asie - 03 20 53 07 62

Plan du métro :

Métro Ligne 1 Métro Ligne 2 Corres



En cas d'urgence

Les résidents sont eux-mêmes garants de leur sécurité. Il s'agit de l'affaire de tous et de la responsabilité de chacun.

En cas d'incident et conformément aux consignes de sécurité affichées, les résidents doivent prévenir les pompiers, la police ou le SAMU et leur faciliter l'accès à la résidence. Les résidents sont tenus d'appliquer les consignes d'évacuation en cas d'alarme incendie.

Numéros utiles :

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Urgences (sur téléphone portable) : 112

Police Municipale : 03 20 49 56 66

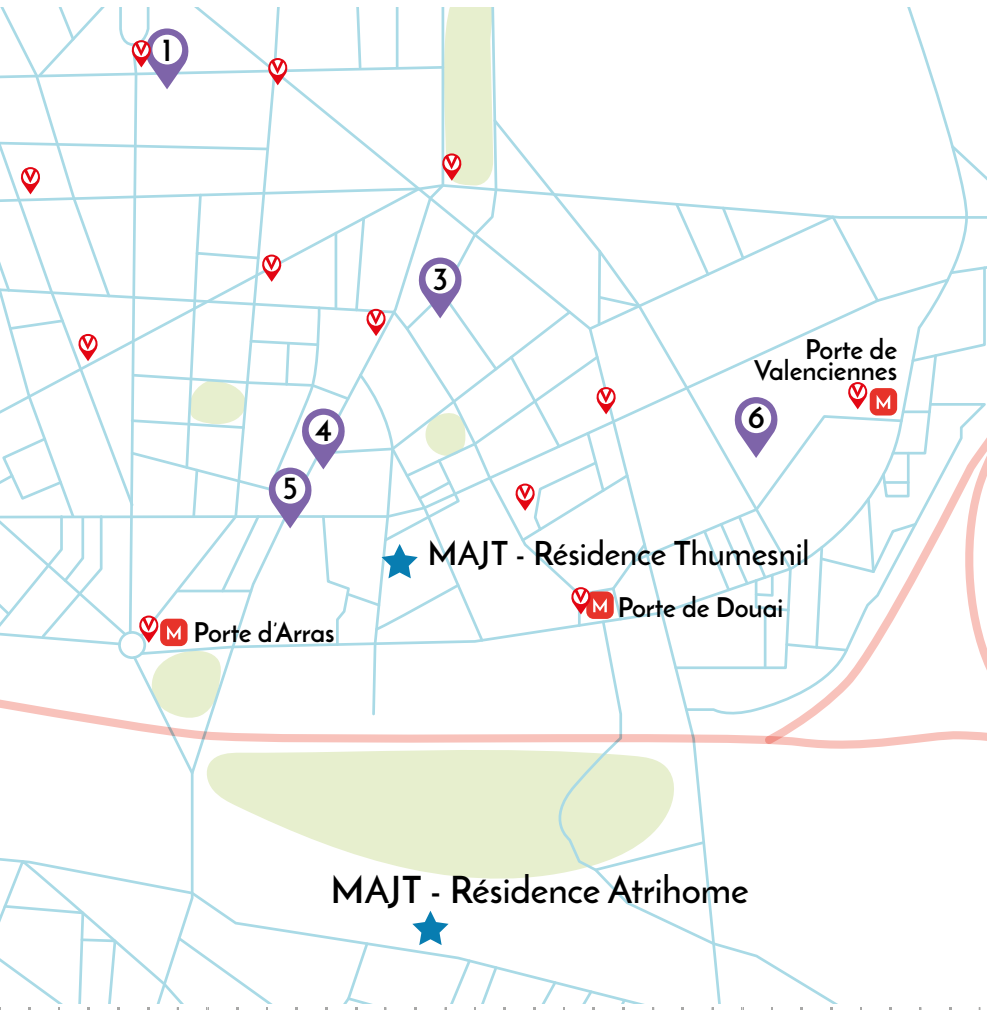
Centre Anti-Poison : 0 800 59 59 59

Médecin de garde : 03 20 33 20 33

Pharmacie de garde : 0 825 74 20 30

SNCF Lille : 3635

Taxi Gare de Lille : 03 20 06 64 00



Proximité des stations de métro 1 et 2





Maison d'Accueil du Jeune Travailleur

Siège social :
11 rue Abélard
59000 LILLE
Tél : 03 66 72 91 33
contact@majt-lille.org

www.majt-lille.org
contact@majt-lille.org

Résidence Thumesnil
17 rue Thumesnil
59000 LILLE
Tél. 03 20 52 69 75

Lundi au vendredi de 8h00 à 20h00
Vendredi et samedi de 8h00 à 14h00

Association membre de :



Avec le soutien financier de

